

# Fédération américaine des musiciens

## Division des Services symphoniques

### Canada

Février 2001

#### L'industrie du disque : s'adapter aux changements

Il est plus que temps de se pencher sur les problèmes reliés aux enregistrements symphoniques et l'utilisation du produit sur Internet. Au cours des douze à quinze prochains mois, la FAM participera à une série de discussions qui établiront les conditions applicables aux musiciens engagés dans la création de contenu destiné à des formats en plein processus de convergence. Les principales négociations porteront sur le renouvellement de la convention collective en matière d'enregistrement (le Phonograph Record Labour Agreement (PRLA) et la convention Symphony, Opera, and Ballet Orchestra Internet Agreement (SOBIA) au début de 2001, ainsi que la convention avec Radio-Canada qui prend fin en mars prochain. Tant la technologie que l'industrie évoluent à une vitesse étourdissante. Toutefois, si certains principes fondamentaux demeurent au premier plan de ces négociations, nous nous retrouverons avec des ententes qui favoriseront la production canadienne tout en permettant aux musiciens d'orchestres symphoniques canadiens de recevoir une juste compensation pour leur travail.

**L'industrie du disque de musique classique se métamorphose.** Les grandes compagnies d'enregistrement ont considérablement réduit leurs activités dans le domaine de la musique classique. Cette situation est due en grande partie au fait qu'il existe déjà une pléthore d'enregistrements remarquables de grands classiques de même qu'une surabondance de disques à prix très réduits, enregistrés par des orchestres européens. Pourtant, les organisations symphoniques désirent encore en faire et elles ont besoin d'en faire.

**La technologie évolue, elle aussi.** Certains experts du marché et de la technologie du disque prédisent que la production et la distribution de CD telles qu'on les connaît présentement auront totalement disparu dans cinq ans. Au moment même où vous lisez ces lignes, des gens sont en

train de télécharger de la musique d'Internet et de graver leurs propres CD. Ce n'est pas encore exactement pratique de télécharger une œuvre classique (par exemple, ça peut prendre quelque jours pour télécharger une symphonie de Bruckner) et le résultat final n'affiche généralement pas la qualité d'un CD. Mais les nouvelles technologies comme la bande large vont résoudre ce genre de problèmes.

**La réaction de la FAM jusqu'à maintenant : les disques vinyle et les CD.** Ce n'est un secret pour personne qu'il arrive souvent aux organisations symphoniques de subventionner des projets pour encourager les compagnies de disques à enregistrer leur orchestre. C'est pourquoi les administrateurs d'orchestre sont devenus des agents importants dans les négociations de la PRLA. En réponse à la pression de leur part pour obtenir des tarifs inférieurs, tant le Canada que les États-Unis ont établi des structures de taux réduits pour des pressages limités. Les conventions américaine et canadienne en matière de passage limité d'orchestres diffèrent considérablement l'une de l'autre et ce, de nombreuses façons. La version canadienne porte strictement sur des enregistrements maison destinés au marché local. Tous les autres CD d'orchestres symphoniques doivent respecter les taux de la PRLA. De leur côté, les compagnies d'enregistrement peuvent utiliser les taux de passage limité américains. Ceux-ci sont comparables aux taux canadiens de la PRLA lorsqu'on tient compte du taux de change, de sorte qu'on se retrouve en fin de compte, de façon bien involontaire, avec une structure tarifaire nord-américaine plutôt uniforme en ce qui a trait à la production de CD.

**La réaction de la FAM jusqu'à maintenant : le produit Internet.** Plus tôt cette année, un comité constitué conjointement de la FAM et des administrations ont élaboré une nouvelle entente, la Symphony, Opera and Ballet Orchestra Internet Agreement (SOBIA). Celle-ci établit des conditions minimales pour la création d'un produit Internet aux États-Unis. Selon la SOBIA, un produit Internet peut être créé pour écoute seulement ou pour téléchargement. Le produit peut être constitué d'un concert diffusé en direct sur le Web

ou il peut être un enregistrement Internet créé par combinaison et édition de bandes d'enregistrement provenant d'un certain nombre de services en direct (répétitions ou concerts). La SOBIA ne fixe aucun tarif minimum pour la plupart des projets. Le paiement aux musiciens est déterminé par des comités conjoints locaux et est établi dans le cadre d'une convention locale distincte pour chaque produit Internet. La SOBIA peut demander que les revenus soient partagés, mais il n'y a aucune formule ou pourcentage minimum.

Jusqu'à maintenant, le Canada s'est exempté de la SOBIA. L'actuelle convention avec Radio-Canada comporte des conditions se rapportant à l'utilisation des produits diffusés par Radio-Canada sur Internet. Il y a également une nouvelle convention de lignes directrices que les Sections canadiennes peuvent utiliser au moment de négocier les conditions reliées à la création d'un produit Internet par des orchestres symphoniques qui sont offerts pour écoute seulement (c.-à-d. qui ne peuvent être téléchargés). Les conditions du Canada en matière de création d'un produit enregistré téléchargeable sont les mêmes qu'en matière d'enregistrement de CD.

#### **Et comment le Canada doit-il continuer?**

Jusqu'à maintenant, le Canada a réussi à conserver une quantité raisonnable d'activités d'enregistrement aux taux actuels de la PRLA. Toutefois, le marché international et les directions d'orchestres symphoniques exercent une pression à la baisse sur ces taux. Celle-ci s'intensifiera au fur et à mesure que les enregistrements Internet à télécharger conformes à la SOBIA empiètera sur le marché des CD. En préparation des négociations à venir, voici quelques points à garder à l'esprit.

- Tout produit enregistré et édité téléchargeable par Internet deviendra sous peu l'équivalent fonctionnel d'un CD et devrait être traité à ce titre.
- Certains orchestres joueront de la concurrence dans le marché international sur le plan des ventes de CD ou de produits Internet. S'ils veulent garder les règles du jeu équitables et éviter la baisse de tarifs, les Canadiens devront travailler avec leurs collègues américains à l'établissement de taux minimums de la FAM pour ce genre de produits, applicables partout en Amérique du Nord.
- Les administrations d'orchestres symphoniques en créent la demande, mais elles veulent pouvoir faire les enregistrements au plus bas prix possible. C'est dans une grande mesure avec elles que nous négocions. On ne peut négliger la réalité des négociations types.

- Les musiciens qui ont la permanence à l'orchestre peuvent peut-être croire qu'il y va de leur intérêt de faire des enregistrements à bas prix, mais on ne peut raisonnablement demander aux musiciens suppléants et surnuméraires de renoncer à une rémunération juste et raisonnable pour leur travail au moment d'un enregistrement.
- L'OMOSC et la FAM ne doivent pas oublier l'importance de Radio-Canada dans la vie des musiciens canadiens. Il est essentiel de respecter nos obligations traditionnelles envers elle en lui offrant des conditions équitables en matière de création de produit enregistré.

**En conclusion.** Bien que ce ne soit pas à dessein, il est évident que les conventions américaines et canadiennes en matière de production de CD sont acceptables pour les Canadiens, car elles fixent des tarifs minimums dans le cadre des marchés pertinents. Le Canada devrait maintenant concentrer d'abord sur le maintien de la parité dans les négociations de la PRLA et ensuite, sur la recherche d'une solution à la menace que pose l'incapacité de la SOBIA à établir les tarifs minimums de la FAM en matière d'enregistrements symphoniques à télécharger.

Nous encourageons les membres de l'OMOSC à se pencher sur les projets d'enregistrement actuels et futurs de leur orchestre et à faire part de leurs commentaires au Conseil d'administration de l'OMOSC et à la FAM, car le Bureau canadien continue à se préparer en vue de ces négociations extrêmement importantes.

#### **DIVERS**

Les musiciens de l'**Orchestre Symphonique de Québec** ont reçu une augmentation de salaire de 9 % dans le cadre de la saison actuelle, rétroactive au mois de septembre 2000. Une augmentation de 17 % suivra, à la saison prochaine, avec renégociations de clauses à incidences non monétaires en 2001. Ces augmentations font suite à un réexamen volontaire des salaires à la mi-session, à la suite d'une nouvelle subvention de stabilisation de 2,5 millions de dollars de la part du gouvernement provincial. Les musiciens vivent avec un salaire réduit depuis 1989, lorsque quatre semaines ont été retranchées de la saison et dix-sept postes ont été soit éliminés, soit convertis en temps partiel. La récupération de ces postes a primé sur les augmentations de salaire au cours des négociations ultérieures. C'est maintenant chose faite : les postes de harpe et de tuba ont

recouvré leur statut de temps plein dans la nouvelle convention, ce qui porte à 62 le nombre de postes à temps plein. Il y aura création de quatre nouveaux postes pendant la saison 2001-2002.

**Nouvelles fiscales** La FAM et Orchestres Canada continuent à collaborer étroitement avec le ministère du Patrimoine canadien à l'élaboration de lignes directrices pour l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada), en vue de déterminer si, aux fins de l'impôt, les musiciens doivent être considérés comme des employés ou comme des travailleurs autonomes. Les représentants de la FAM et de l'OMOSC participeront à un groupe de travail mixte qui fera la synthèse des courants de pensée actuels, rédigera un exposé de principe et tentera d'apporter une solution rapide et rentable pour tous.

**Orchestra-L.** Pour avoir les plus récentes informations et des nouvelles à la fine pointe de l'actualité sur l'univers des orchestres, abonnez-vous au service électronique d'informations de l'ICSOM, **Orchestra-L.** Veuillez vous adresser à Robert Levine, président de l'ICSOM, à l'adresse [rtl@icsom.org](mailto:rtl@icsom.org).

**Division des services symphoniques**  
**Laura Brownell**  
**Christine Little Ardagh**  
**416.391.5161 1.800.463.6333**